

Rapport travail et cohésion sociale 2019

Les dépenses incompressibles représentent 36% d'un budget mensuel et augmentent le risque de pauvreté des ménages

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté du 17 octobre, le STATEC se penche sur la cohésion sociale du pays. La pauvreté ne touche pas toutes les couches sociales de la société luxembourgeoise. Le revenu réellement à disposition des familles tient une place centrale dans la capacité à mener une vie décente. La grande majorité des revenus provient du travail d'où l'importance d'avoir un emploi.

La dynamique de l'emploi se démarque clairement des pays voisins. De 2003 à 2017, l'emploi au Grand-Duché a augmenté de quelque 48%, alors que dans l'ensemble de la Grande Région cette augmentation n'est que de 11%. Depuis 2003, le tiers des emplois créés dans la Grande Région sont attribuables au Luxembourg.

Le marché luxembourgeois de l'emploi attire de nombreux travailleurs **frontaliers** ; en 2018 on en compte 197 000. L'emploi frontalier représente 44% de l'emploi total. Les parts des différents pays d'origine ne varient guère depuis 2009 : les Belges et les Allemands représentent chacun 25% de l'emploi frontalier total et les Français l'autre moitié.

En plus, au 1^{er} janvier 2019, 47.5% de la population du Luxembourg est de **nationalité étrangère**, dont une très grande majorité provient de l'Union européenne.

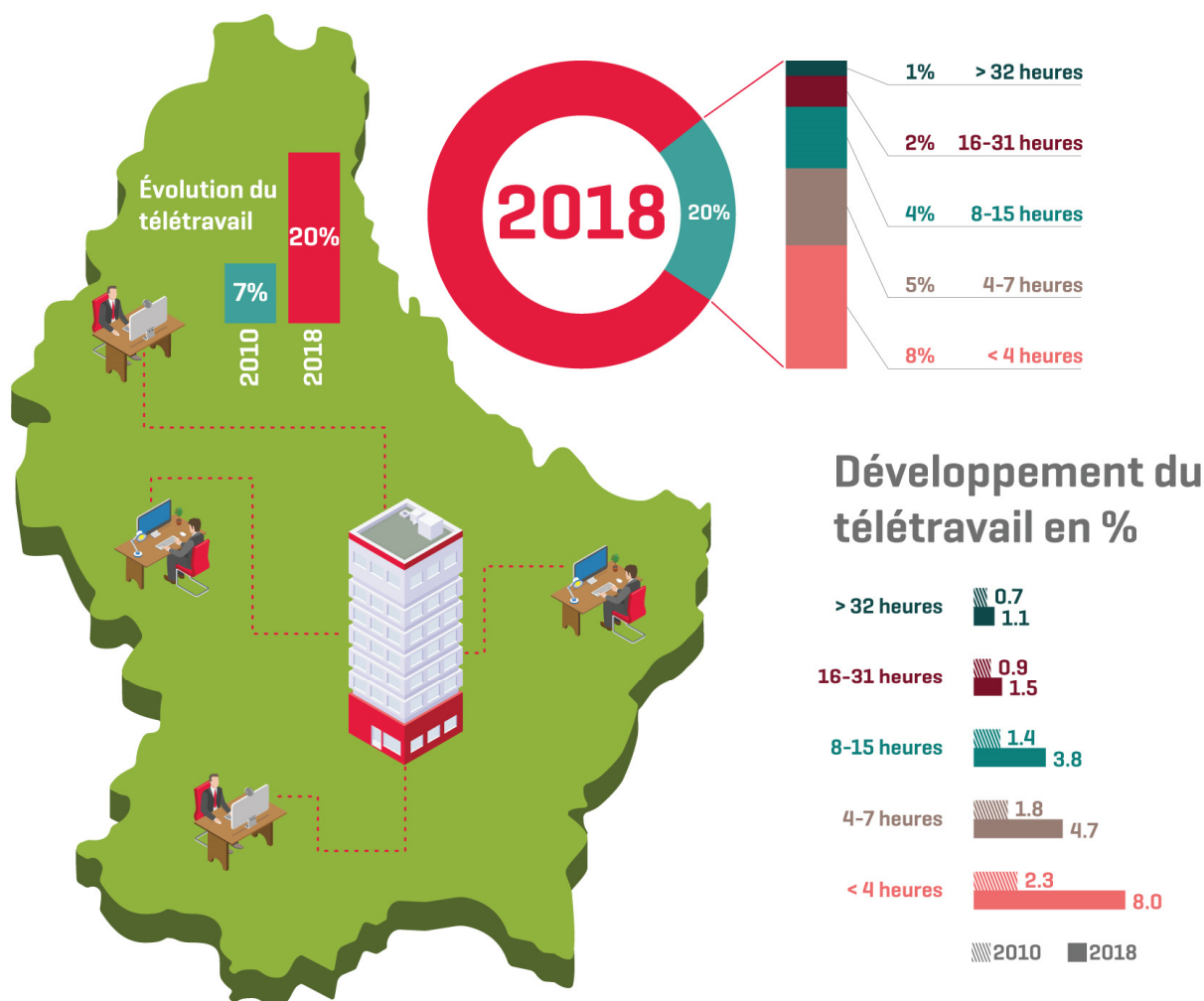
Cadre professionnel multilingue au Luxembourg

Cette culture très cosmopolite qui caractérise le Grand-Duché se traduit par un monde du travail où se côtoient frontaliers et résidents luxembourgeois et étrangers. Le français est la **langue** la plus utilisée au travail, devant l'anglais et le luxembourgeois. Une partie des résidents luxembourgeois travaille dans un environnement hautement polyglotte, alors qu'une autre partie n'est que très peu confrontée aux langues étrangères sur leur lieu de travail. La plupart des étrangers n'utilisent qu'une ou deux langues au travail.

Globalement 4 actifs sur 5 sont **satisfaits de leur occupation**. Les salariés du secteur public et les indépendants sont plus satisfaits que la moyenne, en revanche, ceux qui détiennent un contrat à temps partiel involontaire, c'est-à-dire qui ne trouvent pas un poste à temps plein, et qui effectuent un travail posté [*Schichtarbeit*] sont moins satisfaits.

Le télétravail connaît un véritable essor. En moins de dix ans, le nombre des télétravailleurs a été multiplié par trois.

Le télétravail se développe mais se limite encore à un faible nombre d'heures par semaine



Le taux de chômage atteint 5.5% au Luxembourg et se situe en-dessous de la moyenne européenne (6.8%). Le marché de l'emploi est très dynamique comme le montre un flux constant entre emploi, chômage et inactivité. En moyenne, sur 100 personnes au chômage au cours d'un trimestre, 28.3% auront retrouvé un emploi le trimestre suivant, 54.3% seront toujours au chômage et 17.4% seront devenues inactives, c'est-à-dire qu'elles prennent leur retraite, restent à la maison pour s'occuper des enfants ou poursuivent des études.

Le taux de risque de pauvreté stable, l'inégalité augmente

Avoir un travail n'immunise pas totalement contre la **pauvreté** car 13.4% des personnes en emploi sont exposées au risque de pauvreté, ce taux est quatre fois plus élevé pour un chômeur. Le taux de risque de pauvreté, fixé par l'Union européenne, représente la part des personnes qui se situe sous le seuil de risque de pauvreté obtenu en prenant 60% du revenu disponible médian calculé au niveau national. En 2018, ce seuil s'élève à 2 013 EUR par mois pour un adulte seul. Même si en moyenne en 2018 le taux de pauvreté est, statistiquement parlant, stable, il ne touche pas les différentes couches de la société de la même façon.

Les familles monoparentales sont très vulnérables (40.7%), suivies des familles avec plus de deux enfants (30.4%) et des personnes seules (27.8%). Sans l'intervention de l'Etat via les transferts sociaux, la pauvreté serait encore bien plus marquée, le taux culminerait à 27.5% au lieu de 18.3%. En plus, les transferts sociaux en nature ne sont pas comptabilisés dans ces calculs, le STATEC estime que la prise en compte des chèques-services accueil réduirait encore le taux d'environ 1 point de pourcentage supplémentaire en 2018.

Même si le taux de pauvreté est stable en comparaison avec 2017, **les inégalités** de pouvoir d'achat, mesurées par le revenu disponible ajusté à la taille du ménage, augmentent. Les 10% des personnes les plus aisées ont un revenu moyen qui est 10 fois supérieur à celui des 10% les moins aisées.

Le taux de pauvreté de 18.3% est un indicateur statique

Des personnes peuvent tomber sous le seuil de pauvreté, à la suite d'un épisode de chômage temporaire, par exemple, et sortir rapidement du risque de pauvreté en retrouvant un emploi. À l'opposé, d'autres personnes peuvent passer par des épisodes de pauvreté voire s'enliser dans cette situation défavorable. Le **taux de pauvreté persistante** permet de mesurer ces transitions au cours du temps. Au cours de la période 2015-2018, 71% des personnes n'ont connu aucun épisode de pauvreté, 29% ont connu au moins un épisode : 4.7% ont été pauvres pendant les quatre ans, 6.3% pendant trois années, 5.6% pendant deux années et 12.4% pendant une année.

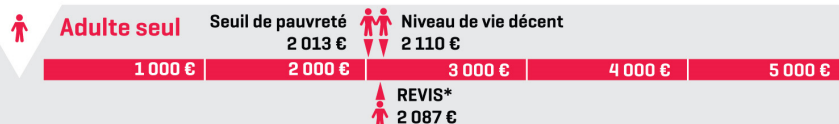
Un revenu minimum décent à 4 215 EUR/mois pour une famille avec 2 enfants

Une autre manière d'appréhender la pauvreté est l'approche des budgets de référence (voir infographie). Établir un tel budget consiste à faire la somme de tous les besoins de base identifiés pour pouvoir mener **une vie décente** au Luxembourg. On s'aperçoit alors que si l'on fait ce calcul, les montants du seuil de risque de pauvreté des adultes seuls avec ou sans enfants sont trop bas pour vivre décemment au Grand-Duché. Les personnes isolées ou monoparentales touchées par la pauvreté au Luxembourg ne peuvent pas satisfaire leurs besoins de base et participer pleinement à la vie en société. Ce constat laisse supposer que le taux de pauvreté serait en réalité supérieur à 18.3%.

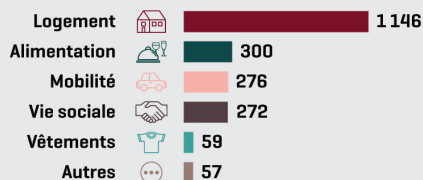
En revanche, même si une famille avec ses revenus atteint un niveau de vie décent elle ne peut pas nécessairement en disposer librement car certaines **dépenses** sont dites « **pré-engagées** ». Ce sont les dépenses auxquelles le ménage ne peut pas renoncer à court terme, en raison de la souscription d'un contrat. 70% de la consommation pré-engagée est constituée de loyers réels, de charges liées au logement et de remboursements de prêts ou emprunts ?. En moyenne, 36% du revenu disponible des ménages est affecté à ce type de dépenses incompressibles. Pour les foyers en risque de pauvreté cette part représente même 42% du budget mensuel.

À côté du revenu réellement disponible chaque mois, **la santé** est aussi un des principaux déterminant du bien-être. Or, l'indicateur mesurant l'état de santé subjectif des individus se dégrade. Même si 69% des résidents luxembourgeois déclarent encore être en bonne ou très bonne santé en 2018, dix ans plus tôt cette proportion atteignait 77.5%. Le **niveau de satisfaction** dans la vie des personnes interrogées en 2018 est identique à celui de 2013.

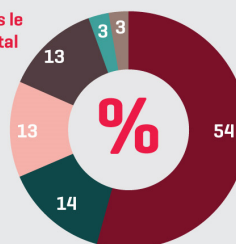
« NIVEAU DE VIE DÉCENT, SEUIL DE PAUVRETÉ ET MINIMA SOCIAUX »



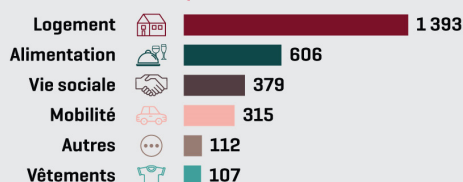
Le niveau de vie décent d'un adulte seul s'élève à 2 110 € par mois



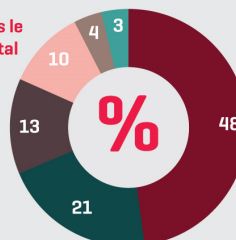
Parts dans le budget total



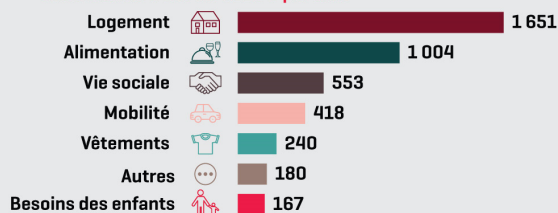
Le niveau de vie décent d'une famille sans enfants s'élève à 2 912 € par mois



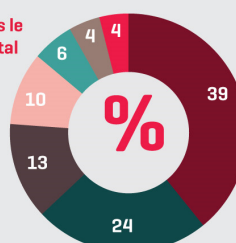
Parts dans le budget total



Le niveau de vie décent d'une famille avec deux enfants s'élève à 4 213 € par mois



Parts dans le budget total



*Revis: Revenu d'inclusion sociale (personnes activées à 100%)

Tous ces thèmes peuvent être consultés dans le Rapport « Travail et Cohésion sociale » du STATEC, publié le 15 octobre 2019.

Bureau de presse

Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Jérôme Hury | Tél 247-88474 | jerome.hury@statec.etat.lu

La publication est disponible au STATEC, tél 247-84219, E-mail : info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/analyses/2019/analyses-02-19/index.html>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.